

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 décembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 décembre 2011

DASES-2011-322G : Subvention et convention avec l'association Aurore (15e), pour le centre d'hébergement appelé La Maison (13e).

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 3411- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2011 autorisant Monsieur le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, à signer une convention annuelle avec l'association « Aurore », dont le siège social est situé 1, rue Emmanuel Chauvière (Paris 15^{ème}), lui attribuant une subvention de 76 225 € au titre de 2011 pour le fonctionnement de son centre d'hébergement pour femmes en situation de précarité appelé « La Maison » et situé 77, rue du Château des Rentiers (Paris 13^{ème}).

Sur le rapport présenté par Madame Olga TROSTIANSKY au nom de la 6^{ème} commission ;

Délibère :

Article 1 Monsieur le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à signer une convention annuelle avec l'association « Aurore » (D 00606 et numéro SIMPA 2 541) dont le siège social est situé 1, rue Emmanuel Chauvière (Paris 15^{ème}). Le texte de cette convention est joint à la présente délibération. Elle prévoit de fixer le montant de la subvention du Département de Paris attribuée à l'association au titre de 2011 à 76 225 € pour le fonctionnement de sa structure d'hébergement pour femmes en situation de grande précarité « La Maison », située 77 rue du Château des rentiers (13^{ème}).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65, rubrique 581, nature 6574, ligne DF 34012 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2011 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.